
ECOLE DE SAGES-FEMMES DE RENNES

PROJET PEDAGOGIQUE



Année Universitaire 2022-2023

SOMMAIRE

Table des matières

1	Préambule	3
2	Orientation de la formation	3
3	Conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec le métier préparé	4
3.1	Les valeurs	4
3.2	Finalités visées / profil attendu	5
3.3	Compétences pour exercer le métier	6
4	Stratégie de développement de l'offre numérique	7
5	Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	7
5.1	Organisation générale	7
5.2	Modules pédagogiques spécifiques	10
5.3	Outils pédagogiques mis en œuvre	12
6	Stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur	13
7	Projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation d'handicap, l'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours	14
7.1	Projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap	14
7.2	Individualisation des parcours	14
7.3	Stratégie de prévention de rupture des parcours	15
8	Planification de l'alternance	16
8.1	Le cadre réglementaire	16
8.2	La planification annuelle des stages	17
9	Liste des lieux et place de stages négociés en lien avec les objectifs règlementaires	18
10	Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil	19
11	Prestations offertes à la vie étudiante	20
12	Modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les étudiants	21
13	Indicateurs d'évaluation du projet	21
13.1	Evaluation par les étudiants	21
13.2	Evaluation par les intervenants extérieurs	22
13.3	Evaluation par les professionnels de terrain	22

1 Préambule

Le projet pédagogique dédié à la formation de sage-femme a été élaboré par l'équipe enseignante, en tenant compte des attentes des équipes de terrain (recruteurs) et des besoins de la population, et en s'appuyant sur les textes règlementaires. C'est un outil de référence, utile tant à l'équipe pédagogique qu'aux étudiants et à tous les partenaires prenant part, de manière plus ou moins proche, à la formation dispensée.

Il prend en compte le contexte local dans lequel évolue l'école et de l'évolution rapide des compétences professionnelles dans le contexte national de santé publique.

La profession de sage-femme est réglementée par un Code de Déontologie qui lui est propre et regroupe tous les articles du Code de la Santé Publique ayant trait à son exercice professionnel. L'exercice professionnel nécessite une inscription auprès du Conseil de l'Ordre.

Comme les autres professions médicales, la sage-femme a le devoir d'entretenir et de mettre à jour ses connaissances selon les données actualisées de la science.

Le diplôme d'état de sage-femme permet d'accéder à de nombreuses évolutions possibles (ex : Diplômes d'Etat spécialisés, DIU et DU, poursuite d'études universitaires...)

2 Orientation de la formation

Principales Références législatives et règlementaires :

- Arrêté du 19/7/2011, publié au BO du 25/8/2011, concernant le Diplôme de formation Générale en sciences maïeutiques ([Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#))
- Décret du 11/3/2013, publié au JO du 28/3/2013 et au BO du 11/4/2013, concernant le Diplôme d'Etat de sage-femme. ([Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#))
- Référentiel métier et compétences des sages-femmes de 2010 (<https://www.ordre-sages-femmes.fr/wp-content/uploads/2015/10/REFERENTIEL-SAGES-FEMMES-2010.pdf>)

Jusqu'en 2020, le **recrutement** des étudiants se faisait par l'intermédiaire de l'U.F.R. de médecine, à l'issue du concours classant option maïeutique de fin de PACES. Après une année de transition en 2021 (recrutement mixte), le recrutement se fait maintenant via le classement aux examens des parcours PASS (Parcours Accès Santé Spécifique) et LAS (Licence avec options « Accès Santé »). Le numerus apertus fixé par arrêté ministériel pour la rentrée 2022 était de 25 places pour l'école de Rennes. Les études sont réparties en deux cycles : la formation générale en Sciences Maïeutique de grade licence (1ère année de PASS ou LAS puis 2 ans en école de sage-femme) et une formation approfondie en Sciences Maïeutique (2 ans en école de sage-femme) débouchant sur le Diplôme d'Etat de sage-femme de grade Master.

Un accès direct en 2ème ou 3ème année de formation est également ouvert, sous réserve de réussite aux épreuves de sélection, à des candidats titulaires de diplômes universitaires (master, doctorat, diplôme paramédicaux sous certaines conditions) : c'est le système de « passerelles ».

Des orientations pédagogiques ont été choisies et mises en œuvre :

En général :

- Former des professionnels polyvalents, autonomes et responsables, capables d'exercer seuls ou en équipe, quelle que soit la modalité d'exercice choisie, de manière efficace et adaptée, dès l'entrée dans la vie professionnelle.
- Développer des compétences cliniques et de recherche, fondement de l'exercice de la profession de sage-femme, en insistant sur l'acquisition de la démarche de raisonnement clinique
- Apporter des outils permettant à l'étudiant de maintenir ses compétences à tout au long de de son exercice professionnel.

De manière plus spécifique :

- Impliquer les étudiants dans la promotion de la santé (service sanitaire, violences faites aux femmes, 1000 premiers jours de vie, vaccination...)
- Aider les étudiants à construire leur identité professionnelle (interventions de sages-femmes aux parcours variés tout au long de la formation ; prise de contact avec les instances et associations professionnelles ; travail sur la posture professionnelle dès la SMa4/5)
- Soutenir l'implication des étudiants dans leur apprentissage via la pédagogie innovante (simulation, atelier de pratique professionnelle, ECOS, MOOC)
- Accompagnement personnalisé (entretiens individuels, suivi pédagogique, encadrement des stages)
- Personnalisation du parcours de formation (stages et UE optionnelles, choix du thème du mémoire)
- Apprendre à travailler en équipe (travaux de groupe, stages) et en équipe pluridisciplinaire (lieu de formation mutualisé avec d'autres professions de soin, mutualisation d'enseignements, service sanitaire, scénario de simulation)

3 Conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec le métier préparé

3.1 Les valeurs

Les principes qui sous-tendent la formation sont :

- **La laïcité** : les principes républicains de laïcité s'imposent à tous les acteurs de la formation, étudiants et formateurs, dans les locaux de l'école comme en stage.
- **La non-discrimination** : chaque étudiant est traité de la même façon par l'équipe enseignante et les professionnels durant les stages, quelle que soit son âge, son sexe, son origine ethnique. Des aménagements adaptés sont proposés aux étudiants en situation

de handicap afin de permettre, sauf contre-indication médicale, leur poursuite de la formation dans les meilleures conditions pour eux et les patients

- **Le respect** : dans toutes ses déclinaisons : envers les patients, les autres soignants, les autres étudiants, les enseignants et soi-même
- **L'empathie** : la capacité à ressentir les émotions de l'autre, sans interprétation ni jugement
- **L'équité** : l'équipe pédagogique est attentive à ce que chaque étudiant dispose des mêmes ressources pédagogiques, ainsi que d'une aide personnalisée en cas de besoin
- **La bienveillance** : création et maintien d'un climat serein propice à l'apprentissage
- **L'éthique de la formation** : qualité des enseignements, des lieux de stage, la compétence reconnue des intervenants, la mise à jour des enseignements en fonction de l'état d'avancement des connaissances scientifiques
- **L'ouverture au monde** : la prise en compte des évolutions sociétales, les stages à l'étranger, l'engagement associatif, médiation culturelle

3.2 Finalités visées / profil attendu

Compétences visées :

La finalité de ce projet pédagogique est la construction de compétences professionnelles en accord avec le référentiel métier et compétences des sages-femmes, reposant sur l'acquisition de :

- Connaissances théoriques (savoir) : au travers des enseignements dispensés (sous formes de cours magistraux, de travaux dirigés, d'études de cas, etc....) ayant pour objet l'acquisition d'un savoir médical fondamental
- Compétences pratiques et cliniques (savoir-faire): par l'intermédiaire de séances de travaux pratiques, de séances de simulation et de mises en situation cliniques auprès des patientes et des nouveau-nés, dont le but est d'entraîner l'étudiant à la pratique de gestes techniques et au raisonnement médical aboutissant à la pose d'un diagnostic, d'un pronostic et d'une conduite à tenir
- Compétences comportementales et relationnelles (savoir-être) : qui s'acquièrent au travers d'apports théoriques, mais également par l'observation des professionnels en temps réel, par des groupes de réflexion sur la pratique, ainsi que par les encadrements directs sur les lieux de stage, ayant pour objet l'acquisition d'un comportement et d'un positionnement adéquat au sein d'une équipe pluridisciplinaire et envers les patients et leur famille

Profils attendus :

- Profil clinique hospitalier

Il concerne la majeure partie des sages-femmes actuellement en exercice. Il est possible en structure publique (universitaire ou non), mutualiste, ou privée à but lucratif, en France ou à l'étranger.

- Profil clinique libéral

Il s'agit de l'exercice dans un cabinet, seul, en association avec d'autres sages-femmes, ou en maison de santé. Dans le cadre de cette activité, la sage-femme est libre d'exercer sa profession

sans restriction, conformément au Code de Déontologie Professionnelle. Ce mode d'exercice est accessible dès l'obtention du Diplôme d'Etat.

➤ Profil territorial

Concerne les sages-femmes travaillant dans le secteur de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.). Elles sont attachées à l'administration territoriale, sous l'autorité du Conseil Départemental.

➤ Profil de management

Concerne les sages-femmes souhaitant s'impliquer dans le management d'équipe et de service. Ce type de poste inclue également l'exercice humanitaire.

➤ Profil recherche et enseignement

Concerne les sages-femmes enseignants, ou contribuant à la recherche clinique ou développant un parcours spécifique de chercheur en lien avec la périnatalité ou les sciences de l'éducation.

Nb : Si certains étudiants vont dégager un profil net dès leur sortie de l'école, la formation tend à leur faire rencontrer tous ces profils et à ce qu'ils puissent changer de l'un vers les autres au cours de leur carrière s'ils le souhaitent.

3.3 Compétences pour exercer le métier

L'exercice de la profession de sage-femme est décrit dans le Code de la Santé Publique, notamment par les articles L.4151-1 et suivants. Il se définit comme la pratique des actes nécessaires au diagnostic et à la surveillance de la grossesse, à la préparation à l'accouchement, ainsi qu'à la surveillance et à la pratique de l'accouchement, et des soins post natus tant pour la mère que pour le nouveau-né, au suivi gynécologique de prévention, à la prescription et au suivi de la contraception, ainsi qu'à la pratique de l'IVG médicamenteuse. Dans le cadre de son exercice professionnel, et conformément à la législation en vigueur, la sage-femme est autorisée à pratiquer certains actes interventionnels plus ou moins invasifs (échographie prénatale, vaccinations, frottis cervico-vaginal, pose de Dispositif Intra Utérin...), ainsi qu'à prescrire certains examens paracliniques et actes de laboratoires spécifiques à la prise en charge de la grossesse ou du nouveau-né, et au suivi gynécologique de première intention. La sage-femme peut aussi participer à des consultations de planification familiale.

Lorsqu'elle dépiste une pathologie, de quelque origine et à quelque moment que ce soit, la sage-femme doit faire appel à un médecin. Elle exerce alors sur prescription de celui-ci.

Ces différentes activités sont déclinées en 8 situations-types dans le référentiel métier élaboré en 2010 par le Collectif des Associations et Syndicats de Sages-Femmes (CASSF) :

1. Conduire une consultation prénatale
2. Organiser et animer une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité

3. Assurer une consultation d'urgence pour douleurs abdominales au cours du 3ème trimestre de la grossesse
4. Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites
5. Diagnostiquer et prendre en charge l'hémorragie de la délivrance (au-delà du postpartum immédiat)
6. Pratiquer l'examen clinique de la mère et du nouveau-né
7. Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention
8. Réaliser une réanimation néonatale du nouveau-né

4 Stratégie de développement de l'offre numérique

Cf document commun à tout le PFPS

5 Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

5.1 Organisation générale

Le premier cycle (Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques ou DFGSMa) permet l'acquisition des bases physiologiques fondamentales, ainsi que des connaissances de l'obstétrique normale. De même, sur le plan des acquisitions pratiques, l'accent est mis sur la parfaite maîtrise des soins généraux des adultes et des enfants, du suivi de grossesse physiologique, la surveillance du travail et la pratique d'accouchements eutociques, ainsi que sur la surveillance des couples mère-enfant en post-partum. Il aboutit à l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques, qui valide une formation universitaire de grade licence, permettant une réorientation plus facile aux étudiants qui le souhaitent, mais ne permettant aucun exercice professionnel propre à la profession.

Le deuxième cycle (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques ou DFASMa) quant à lui, par l'acquisition des connaissances en pathologie notamment obstétricales, gynécologiques et pédiatriques, met l'accent sur le rôle de dépistage et de prévention de la profession de sage-femme. C'est un cycle préparatoire à l'exercice professionnel, notamment grâce à la mise en place d'un stage continu d'un semestre permettant une immersion complète en milieu professionnel. Ce deuxième cycle aboutit à l'obtention du Diplôme d'Etat de sage-femme, reconnu de grade master.

➤ L'enseignement théorique :

L'enseignement théorique est assuré, pour la plus grande part, par des professionnels hospitaliers (universitaires, médecins et sages-femmes, dont les sages-femmes enseignantes).

Selon les cas, divers professionnels ayant une expertise sont également amenés à intervenir : avocats, sociologue, puéricultrice, pharmacien, biologiste, professionnel qualifié, etc... Le petit effectif de chaque promotion d'étudiants permet une grande interactivité pendant les séances de formation.

Les enseignants apprécient ces échanges directs avec les étudiants, qui leur permettent aussi de réajuster leurs cours selon les prérequis et les questions des étudiants ou l'actualité médicale.

➤ **L'enseignement pratique :**

L'école s'est dotée d'un grand nombre de mannequins d'entraînement, tant sur le plan des soins généraux, qu'obstétricaux ou néonataux.

Les salles de travaux pratiques ont été réaménagées et organisées dans des espaces spécifiques, afin de multiplier les opportunités d'utilisation. Elles sont en accès libre aux étudiants aux heures d'ouverture de l'école, et chaque étudiant peut solliciter une enseignante en fonction de ses besoins.

De plus, les étudiants bénéficient de sessions de formation par simulation (basse et haute-fidélité) dans des domaines spécifiques à leur niveau de formation, prestations renforcées par la création d'un GIS hospitalo-universitaire qui a permis la mutualisation des outils d'apprentissage par simulation. Le déroulement du programme de simulation sur le parcours de formation permet aux étudiants d'avoir une approche sécurisée des situations critiques en obstétrique et réanimation néonatale.

Les séances de travaux pratiques sont riches en partage d'expériences entre étudiants, et permettent souvent d'échanger autour des situations rencontrées sur les terrains de stage.

➤ **L'enseignement clinique :**

L'enseignement clinique est réalisé sous forme de stages, le calendrier étant défini annuellement. Les stages peuvent être effectués au sein du C.H.U. mais également dans d'autres structures hospitalières publiques ou privées, dans des établissements sanitaires ou sociaux, des cabinets de praticiens libéraux, dans la région et hors de celle-ci. Il est également possible pour les étudiants de 5^{ème} année de réaliser des stages dans les DOM/TOM et à l'étranger, sous réserve de présenter au Conseil Technique un projet construit et argumenté en cohérence avec leur projet de formation, et validé par la Directrice. Des objectifs de stage spécifiques par année de formation et par typologie de stage sont élaborés et communiqués aux référents de stage ainsi qu'aux étudiants, qui préparent de leur côté des objectifs personnels. Chaque stage est évalué par le coordinateur responsable de l'unité, ou le professionnel accueillant l'étudiant. Un projet de tutorat est en cours, en partenariat avec les sages-femmes cliniciennes.

Maquette DFGSMa (1^{er} cycle L2-L3)

N°	Intitulé	SMa 2	SMa 3
		Crédit ECTS	Crédit ECTS
UE 1	Santé publique / démarche de recherche	3	5
UE 2	Obstétrique	2	11
UE 3	Pédiatrie	2	4
UE 4	Pharmacologie	3	2
UE 5	Agent infection et hygiène	6	
UE 6	Sémiologie	7	
UE 7	SHS, droit et législation	7	
UE 8	Gynécologie		5
UE 9	Génétique médicale	2	
UE 10	Hormonologie / reproduction		2
UE 11	Tissus sanguin et système immunitaire	3	
UE 12	Appareil cardio-respiratoire	2	
UE 13	Reins et voies urinaires	2	
UE 14	Autres systèmes (digestif, dermato...)	3	
UE 15	Nutrition	1	
UE 16	<i>UE optionnelle</i>	6	6
UE 17	<i>Clinique</i>	11	25
Total		60	60

Maquette DFASMa (2^{ème} cycle M1-M2)

N°	Intitulé	SMa 4	SMa 5
		Crédit ECTS	Crédit ECTS
UE 1	SHS, Economie, Management, Anglais, Droit et législation professionnelle	4	5
UE 2	Gynécologie, Sant génésique des femmes, AMP	3	5
UE 3	Obstétrique, Maïeutique, Démarche clinique, DAN Médecine foétale	14	5
UE 4	Pédiatrie, Néonatalogie	5	3
UE 5	Pharmacologie		2
UE 6	Santé publique	1	
UE 7	Recherche	3	
UE 8	<i>UE Optionnelle</i>	5	6
UE 9	<i>Mémoire</i>	1	4
UE 10	<i>Clinique</i>	24	30
Total		60	60

➤ L'évaluation des connaissances :

Les modalités de contrôle de connaissances sont définies en équipe pédagogique et soumises à l'approbation de la CFVU de la faculté de médecine ainsi qu'à celle du Conseil Technique de l'école dans le mois qui suit la rentrée scolaire. Elles sont ensuite portées à la connaissance de l'ensemble des étudiants et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les examens sont semestriels, concentrés sur une semaine d'examen, à l'exception des évaluations cliniques qui sont réparties sur l'année pour des raisons logistiques et pédagogiques. Le contrôle continu est possible selon les indications des modalités de contrôle des connaissances, notamment en obstétrique sur l'acquisition du raisonnement clinique.

5.2 Modules pédagogiques spécifiques

➤ Education pour la Santé (E.P.S.) :

Depuis le début des années 2000, l'accent est mis sur l'éducation pour la santé, en accord avec la politique nationale sur la promotion de santé. Parallèlement, les services de maternité du CHU ont développé la prise en charge globale des patientes/couples et de leur bébé, dans une démarche personnalisée d'accompagnement à la parentalité, en sensibilisant les personnels au respect des choix et des modes de vie des usagers.

Cet enseignement est intégré tout au long de la formation de manière transversale sur les différentes unités d'enseignements. En SMA3, une UE spécifique « Éducation pour la Santé » est proposée aux étudiants parmi les UE optionnelles librement choisies.

➤ **Service Sanitaire :**

Suite à l'arrêté de 2018 visant à promouvoir la promotion de la santé par les étudiants en santé, le service sanitaire a été mis en place au sein de l'école de sages-femmes. Initialement organisé au sein d'un même établissement scolaire et très axé sur la thématique "santé sexuelle et affective", depuis 2020 plusieurs évolutions ont eu lieu:

- Apparition du pluriprofessionnel en partenariat avec la faculté de médecine permettant à ce jour, 100% de projets élaborés en collaboration médecine/maïeutique.
- Diversification des lieux d'accueil et donc du public ciblé : écoles publiques et privées maternelles, élémentaires, collèges, lycées généraux et professionnels, associations.
- Développement de toutes les thématiques : addictions, écrans, nutrition, activité physique, santé environnement, santé sexuelle et affective.
- Mise en place d'une UE optionnelle "tutorat du service sanitaire" permettant aux 5èmes années de tutorer les 4èmes années après une formation courte et supervisé par un référent pédagogique sage-femme enseignant.

➤ **Enseignement de l'anglais :**

Deux axes sont développés parallèlement :

- la pratique orale, dans le but de pouvoir converser avec une patiente anglophone, en étant sûr de sa compréhension, ainsi que l'acquisition du vocabulaire médical obstétrical de base en anglais.
- la pratique écrite, tant lecture que rédaction, d'articles médicaux tirés des grandes publications internationales, afin d'aider les étudiants dans leur recherche bibliographique dans le cadre du mémoire de fin d'études et de leur futur exercice.

Cet apprentissage est assuré par le SCLEVA, laboratoire de langues de l'université de Rennes 1, qui valide la formation et avec lequel l'école de sages-femmes établit une convention annuelle.

➤ **UE libres et librement choisies :**

Depuis la réforme des études de 2011, 10 à 20% du temps de formation chaque année est consacré aux UE librement choisies (au choix de chaque site de formation en Sciences Maïeutiques) et libres à réaliser en dehors de l'école par les étudiants.

Liste des UE librement choisies possibles au sein de l'école de sages-femmes de Rennes :

- Addictologie
- Education pour la santé
- Communication, techniques d'entretien
- Portage, MSIN

- Yoga
- Ostéopathie (initiation pour application pendant la grossesse)
- Séminaire de travail en interprofessionnalité
- Hypnose
- Sophrologie
- Langue des signes (initiation)
- Epanouissement professionnel
- Préparation et réalisation d'un enseignement d'obstétrique à un public d'étudiants AS et IFSI
- Appui méthodologique en recherche quantitative (utilisation de logiciels d'analyse) ou en méthodologie qualitative
- Tutorat des actions de prévention réalisées dans le cadre du service sanitaire
- Eutonie

Exemple d'ECTS libres (sur justificatif de temps et de présence) : journée de formation, ateliers, participation à des actions humanitaires ou assimilés, téléthon, hôpital des nounours, WE Gyn'esf, MOOC, prévention des violences conjugales, cours personnel d'aide à la gestion du stress, théâtre...

5.3 Outils pédagogiques mis en œuvre

➤ **Simulation :**

La simulation est une méthode pédagogique permettant à l'étudiant de construire la relation de soin, la coopération et sa réflexivité en parallèle des apprentissages cliniques. Elle sollicite la mobilisation active de l'étudiant, l'inter-professionnalité, l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés, de problèmes de santé ou de gestion des risques. Tous les étudiants sont concernés : les Sma2 sur des situations de soins généraux, les Sma3 sur des situations d'obstétrique simple les Sma4 et Sma5 sur des situations obstétricales complexes intégrant d'autres professionnels, tels les internes en Gynécologie obstétrique, les étudiants infirmiers et internes en anesthésie-réanimation (manœuvres obstétricales et hémorragie de la délivrance) de même en échographie l'apprentissage des gestes et des repérages se fait sur simulateur. Ce programme fait l'objet d'une présentation et d'une validation devant le comité scientifique du GIS.

En pratique, le déroulement du programme de simulation dans le cursus de formation tient compte des prérequis, de la progression dans la complexité et des compétences attendues.

Ainsi, les étudiants sont progressivement mis en situation sur différents scénarii :

- un scénario de prise en charge post-opératoire
- un scénario de situation d'urgence (malaise et choc septique)
- deux scénarii de situation relationnelle (conduite de l'entretien de contraception – dépistage de vulnérabilités, gestion de l'agressivité)
- un scénario de gestion des risques (l'incident transfusionnel)
- deux scénarii d'accouchement (eutocique et un dystocique).
- un scénario relationnel sur une situation d'annonce

- deux scenarii en inter-professionnalité (prise en charge d'une dystocie des épaules et d'une hémorragie de la délivrance).
- quatre scenarii de prise en charge néonatale.

➤ **Suivi pédagogique :**

Un suivi pédagogique est réalisé et tracé sur le logiciel de parcours d'étudiant pour chaque étudiant, rassemblant les comptes rendus d'entretiens pédagogiques (par les membres de l'équipe pédagogique), les entretiens d'aide, les rapports émanant des cadres des terrains de stage, ou encore les comptes rendus des encadrements et des évaluations formatives. Par souci de confidentialité, ce dossier est détruit après le départ de l'étudiant.

➤ **e-learning :**

En collaboration avec la cellule audio-visuelle du PFPS, l'utilisation de la visioconférence, de plateforme Moodle (partage de document et évaluation en distanciel) et d'un Drive ont été développés. En outre, les étudiants peuvent réaliser des MOOC ou participer à des conférences en visioconférence dans le cadre des UE optionnelles.

➤ **ECOS:**

Actuellement, une évaluation de type ECOS est en place en obstétrique pour les SMA3. L'équipe pédagogique a le projet d'élargir l'utilisation d'ECOS dans d'autres UE et à d'autres niveaux de formation

6 Stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur

Un module a été mis en place en 5ème année, afin d'aider les étudiants à définir leur profil professionnel et à faciliter leur insertion dans le monde du travail. Il consiste en une dizaine d'heures de formation animées par la responsable **gestionnaire des ressources humaines** du CHU, qui les prépare aux différentes démarches de recherche d'emploi (entretien de recrutement, CV, dossier professionnel...). Ce module aide les étudiants à mettre en évidence leurs potentiels et à travailler sur leurs vulnérabilités. Les différents cadre d'exercice et les différents statuts de la sage-femme sont abordés. L'objectif est de faciliter leur choix et leur projet dans une approche réaliste des contraintes et des atouts propres aux différents modes d'exercice. Cet apport se fait aussi au travers **d'échanges avec des sages-femmes de terrain** (exercice en établissement de santé public, privé, exercice libéral en cabinet, en maison de santé, démarche entrepreneuriale, exercice en humanitaire, en PMI). **Un contact direct avec les coordinatrices / coordonnatrices des maternités avoisinantes** est organisé pour répondre aux demandes et questionnements des étudiants concernant leur intégration professionnelle.

Une **journée de démarche entrepreneuriale** est organisée avec la maison des professions libérales (un représentant de la CPAM, de l'URSAF, et un comptable).

Une **rencontre avec le conseil de l'ordre** est également organisée, avec une présentation des missions de ce dernier, et un accompagnement à la démarche d'inscription. Les étudiants ont également la possibilité de participer à la journée annuelle du conseil de l'ordre, où sont débattues les problématiques professionnelles actuelles.

7 Projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation d'handicap, l'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours

7.1 Projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Les étudiants présentant une pathologie ou un handicap nécessitant des aménagements de formation sont adressés au pôle de la vie étudiante de la Direction de la Formation et de la Vie Universitaire de l'UFR de médecine de Rennes. Des aménagements pour la suite de la formation peuvent être mis en place sur recommandation de médecins spécialisés et d'un chargé d'accompagnement handicap. Cela peut être sous la forme de tiers-temps pour les examens, de recommandations ergonomiques, d'adaptation du rythme en stage (par exemple exemption de gardes de nuit). Par ailleurs l'équipe pédagogique est à l'écoute des étudiants face à des situations particulières, transitoires ou permanentes, et propose des aménagements à l'étudiant (flexibilités sur l'agenda de cours, visioconférences, possibilité de refaire un TP, changement de date d'une évaluation clinique) en accord avec la directrice.

7.2 Individualisation des parcours

➤ Chaque étudiant est sollicité pour composer son **parcours de stage**, dès la SMa 2, et tout au long de la formation, en conformité aux exigences réglementaires et pédagogiques de la formation. Cette participation active des étudiants a pour double objectif de leur faire construire leur projet de formation, et de leur apprendre à exprimer et argumenter leurs demandes.

Ce parcours est identifiable en début d'année : un tableau regroupant tous les stages sur l'année est réalisé pour chaque promotion. Les étudiants sont invités à le consulter afin de pouvoir réajuster dans la mesure du possible, si leurs demandes n'ont pas pu être satisfaites. Le planning actualisé des stages est publié régulièrement sur la plateforme numérique accessible aux étudiants.

Il peut d'autre part arriver que l'équipe pédagogique propose un changement de stage à un étudiant lorsqu'il est en difficulté d'apprentissage sur un sujet particulier. Par exemple, un étudiant qui aurait effectué très peu d'accouchements au cours de sa SMa 3 et SMa 4 peut se

voir proposer un stage optionnel en salle de naissance, dans un lieu approprié à combler ses lacunes.

Les étudiants de SMA 5 ont par ailleurs la possibilité de proposer de réaliser l'un de leurs stages à l'étranger ou dans les DOM/TOM sur un argumentaire en lien avec leur projet professionnel.

➤ **Le sujet du mémoire de fin d'études** est également un choix individuel. Les étudiants sont accompagnés dans le processus de construction de ce choix, en tenant compte de la faisabilité et de l'intérêt professionnel et scientifique du sujet pressenti.

➤ **Master et DU/DIU double cursus** : les étudiants ont la possibilité, dès la 2ème année de leur parcours, de s'inscrire dans certaines UE des Masters proposés par l'Université Rennes 1. Ils peuvent ainsi, parallèlement à leur formation en maïeutique, valider un parcours qui les mène à l'obtention d'un master qualifiant, qu'il soit orienté ou non vers la recherche. De même ils peuvent compléter leur formation par des diplômes inter universitaires, certains étant ouverts aux étudiants en formation initiale

➤ **UE optionnelles** : cf. partie 5.2.

7.3 Stratégie de prévention de rupture des parcours

La petite taille des promotions d'étudiants sage-femme (de 18 à 34 étudiants au cours de ces 5 dernières années) permet d'être connu et reconnu de chaque membre de l'équipe pédagogique et évite le phénomène de "décrochage silencieux" dans la masse. Chaque promotion est suivie par une à deux sages-femmes enseignantes référentes de promotion et chaque étudiant bénéficie d'au minimum deux entretiens pédagogiques individuels chaque année, au cours desquels sont discutés notamment les stratégies d'apprentissage mises en place par l'étudiant et les difficultés potentielles qu'il rencontre. Des entretiens supplémentaires sont proposés en cas de difficultés particulières.

Certaines des évaluations cliniques sur le terrain sont également réalisées en binôme avec une sage-femme clinicienne, en plus d'une alternance des enseignants, afin de rendre les évaluations plus objectives et de multiplier les regards et les approches pédagogiques. En outre, les étudiants sont incités à solliciter des entretiens de mi-stage avec le référent terrain de chaque stage, afin d'identifier précocement des difficultés d'adaptation ou d'atteinte des objectifs, et ainsi de limiter les invalidations de stage.

Un double suivi individuel des mémoires de fin d'études est également mis en place, avec un directeur de mémoire mais aussi une sage-femme enseignante guidante identifiée, ce qui permet un suivi régulier, diminuant le risque de retard sur le calendrier de développement et rédaction du mémoire, et d'assurer une complémentarité dans l'encadrement du mémoire. Concernant le calendrier de travail du mémoire, les étudiants peuvent faire le choix de différer la soutenance

de leur mémoire en seconde session. Ils doivent alors en faire la demande auprès de leur responsable pédagogique et de façon anticipée pour permettre une concertation avant la décision.

S'il le souhaite, l'étudiant a également la possibilité de solliciter une passerelle sortante vers une autre filière de formation. Dans cette situation, un entretien individuel avec la directrice est proposé.

Sur les cinq dernières années, le taux de suspension d'études en cours de formation n'a été que de 2.8%, ce qui reste très bas.

8 Planification de l'alternance

Le développement des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme nécessite la mise en place d'une alternance cours/stages tout au long de la formation, afin de permettre la mise en pratique de notions vues en cours et de nourrir la réflexion intellectuelle sur la base de retours d'expériences de stage de façon continue.

8.1 Le cadre réglementaire

- **Arrêté du 19/7/2011 relatif au Diplôme de Formation Générale en maïeutique** : Cet arrêté définit les obligations suivantes :
 - **SMA2** : 10 semaines de stage
 - 4 semaines en services de soins généraux
 - 4 semaines en service de soins post-natals
 - 2 semaines en service de soins per-natals
 - **SMA3** : 24 semaines de stage
 - 6 semaines en service de soins prénatals
 - 12 semaines en service de soins per-natals
 - 6 semaines en service de soins post-natals

- **Décret du 11/3/2013 relatif au Diplôme d'Etat de sage-femme (article 9 à 13)** : Le texte de référence donne une grande liberté d'organisation pour permettre aux instituts de formation de s'adapter tant au projet professionnel de l'étudiant qu'aux opportunités de stage dont ils disposent. La seule contrainte est de valider 1 ECTS pour 30 heures de stage. Ainsi, la répartition des stages par étudiant sur les deux années est établie comme suit à l'école de sage-femme de Rennes :
 - Service de soins pré natals : 12 à 16 ECTS
 - Service de suivi per natal : 20 à 24 ECTS
 - Service de suivi post natal : 8 à 10 ECTS
 - Service de planification familiale et suivi gynécologique : 8 à 10 ECTS

Une autre contrainte émane du statut d'agent hospitalier reconnu aux étudiants de deuxième cycle par le décret n°2016-1335 du 7/10/2016. En effet, ils ont désormais la qualité d'agent de service public et sont soumis au Code du Travail. A ce titre, ils doivent être présents en formation pratique en moyenne à mi-temps sur douze mois. Ils bénéficient de 30 jours de congés obligatoires par année, ainsi que de la possibilité de poser 30 jours de congés sans solde, après accord de la structure de formation. Ils sont placés sous la responsabilité de la Direction des Affaires Médicales.

8.2 La planification annuelle des stages

Pour organiser la planification annuelle de la formation pratique pour les quatre promotions, nous devons tenir compte des paramètres suivants :

- Le calendrier universitaire
- Les obligations réglementaires
- Les objectifs de stage institutionnels et personnels des étudiants
- Les possibilités d'hébergement de l'étudiant
- Les disponibilités d'accueil et des places de stage et de salles de cours pour les enseignements
- De la pertinence des séquences cours / stages, en fonctions de la temporalité dans le cursus de formation
- Une répartition régulière sur l'année des différents types de stage
- Une équité entre les étudiants pour les stages en dehors du CHU et de Rennes

Les horaires de stage varient selon les lieux et types de stage (ex : gardes de 12h, vacation libérale) mais sont calculés sur une base de 35 h par semaine, en respectant les règles de repos appliquées aux professionnels (minimum 12h entre gardes, 2 repos hebdomadaires consécutifs sur 15 jours).

Les objectifs de stage institutionnels sont conformes à la réglementation et progressifs en fonction du niveau dans la formation. Ils sont présentés et expliqués aux étudiants de chaque promotion par la sage-femme référente en début d'année universitaire. Ils sont complétés par les objectifs personnels des étudiants notamment en ce qui concerne les stages choisis par lui tels les stages optionnels ou le stage long en dernier semestre de formation dit « intégré ».

Pour l'organisation de ce stage long, un entretien préparatoire est organisé entre la sage-femme référente des stages et l'étudiant afin qu'il définisse son projet professionnel et ses axes prioritaires de formation et afin d'élaborer un parcours de stage personnalisé qui tiendra compte de toutes ces données.

9 Liste des lieux et place de stages négociés en lien avec les objectifs réglementaires (année 2022-2023)

Etablissements de Santé :

- CH d'AJACCIO
- CH de CHATEAUBRIANT
- CH de CHERBOURG-EN-COTENTIN
- CH de DINAN
- CH de FOUGERES
- CH de GUINGAMP
- CH de LANNION
- CH de LAVAL
- CH de LORIENT
- CH LE MANS
- CH de MORLAIX
- CH de NIORT
- CH de PLOERMEL
- CH de PONTIVY
- CH de QUIMPER
- CH de REDON
- CH de SAINT-BRIEUC
- CH de SAINT-MALO
- CH de SAINT-NAZAIRE
- CH de VANNES
- CH de VITRE
- CHU de BREST
- CHU de RENNES
- CHU de ROUEN
- CHU de TOURS
- CHP de SAINT-GREGOIRE
- CLINIQUE MUTUALISTE DE LA SAGESSE à RENNES
- CLINIQUE SAINT-LAURENT à RENNES
- POLYCLINIQUE DU PARC à CAEN
- HOPITAL PRIVE de PLERIN
- HOPITAL NECKER à PARIS
- INSTITUT HOSPITALER FRANCO BRITANNIQUE à LEVALLOIS-PERRET
- CRLCC - CENTRE EUGENES MARQUIS à RENNES

- CH DEPARTEMENTAL FELIX GUYON à SAINT-DENIS à LA REUNION
- CH TERRITORIAL GASTON BOURRET à DUMBEAA-SUR-MER NOUVELLE-CALEDONIE
- HOPITAL GENERAL de KAMPONG CHAM au CAMBODGE

Cabinets de sages-femmes libérales :

- Mme JEZEQUEL Marion à BEDEE
- Mme ROBERT-BELLANGER Brigitte et Mme GIGAN Laurence à BRUZ
- Mme HURAUULT Céline à CHARTRES-DE-BRETAGNE
- Mme PIOC Elise et Mme CANU Pauline à GUICHEN

- Mme PEYRODE Isabelle et Mme MARTEL Isabelle à JANZE
- Mme MORIN Annabelle à LA MEZIERE
- Mme BULTEAU Claire et Mme BOULO Sarah - LE RHEU
- Mme DEBORD Marie, Mme CAILLIBOTTE Jasmine et Mme LAUGEL Coline (remplaçante de Mme REBENJA Alexia) à LIFFRE
- Mme ROBIDEL Stéphanie à MELESSE
- Mme CAMOIN Maud et Mme NOZAHIC Julie à MORDELLES
- Mme KEROULLE Gwénaëlle et Mme RAULT Alice à RENNES
- Mme BERGE Alexia et Mme CURMI Marie-Laure à RENNES
- Mme GALLUC-TANG Aï Ring, Mme SORHO Estelle et Mme DESIR Clémentilde à RENNES
- Mme GUILLO Gaëlle, Mme HORVAT Audrey et THOMAS Valérie à RENNES
- Mme CARRIERE Virginie à RENNES
- Mme LE HIR-QUERO Claudie, Mme SAVIOUX Julia et Mme LOUVEAU Oriane à RENNES
- Mme KERBRAT Gaëlle et Mme SAN GEROTEO Maria à VERN-SUR-SEICHE
- Mme COURONNE Anne à VEZIN-LE-COQUET
- Mme GOUESSANT Corinne, Mme LE CAM Gwénaëlle, Mme JOUYAUX-REGNAUT Stéphanie et M. BOSCHER Christophe à LAMBALLE
- Mme FLOGNY Agnès à LOCMINE
- Mme RIBEIRO Anaïs à PARIS
- Mme LAVOLEE Marie et Mme MASCHINO Marie à PLOERMEL
- Mme LOQUET Laëtitia et Mme CLODIC Mélanie à SAINT-AVE
- Mme ROUHARD Claire-Marie à TRAPPES
- Mme GUIER Aurore, Mme ORI Nathalie et Mme TEGUH Marielle à DUMBEA-SUR-MER en NOUVELLE CALEDONIE

Autres stages :

- HAD 35 (Hôpital à Domicile) à RENNES
- MFPF - Association Mouvement Français pour le Planning Familial à RENNES
- PMI Ille-et-Vilaine
- PMI Morbihan
- PMI Côtes d'Armor
- PMI Saint-Denis à La Réunion

NB : Cette liste est à ce jour susceptible d'être complétée au fur et à mesure des demandes de places accordées au cours de l'année universitaire.

10 Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

Les sages-femmes enseignantes se rendent sur les terrains de stage afin de réaliser des encadrements personnalisés auprès de chaque étudiant au cours du premier cycle, et auprès de ceux en difficultés et/ou demandeurs dans les autres années. Cela permet de développer les liens

entre les connaissances théoriques et leur application pratique, point sensible de l'apprentissage clinique. Cela renforce également le partenariat avec les professionnels de terrain.

De plus, quatre membres de l'équipe pédagogique travaillent à temps partiel au sein de la maternité du CHU ou d'une autre maternité privée de Rennes, permettant un encadrement en direct des étudiants. En ce qui concerne les terrains de stage des services de soins généraux, les étudiants sages-femmes bénéficient pleinement de l'accompagnement des professionnels formés aux pratiques tutorales.

Chaque étudiant doit présenter au cadre/coordonnateur du terrain de stage ses objectifs, institutionnels et individuels, à chaque premier jour de stage. Il est encouragé à réaliser un entretien de mi-stage, ainsi qu'un entretien final d'évaluation. Un rapport de stage est élaboré en commun entre le cadre et l'étudiant, sur la base des commentaires notés par chaque personnel référent ayant accompagné l'étudiant sur sa vacation. En cas de difficulté ce rapport de stage est ensuite discuté avec la sage-femme enseignante référente de l'étudiante.

Un groupe de travail a été initié en 2021 avec les professionnels de différentes structures d'accueil, avec comme objectif de définir des outils facilitant l'accompagnement des étudiants en stage et les critères de validation. Un premier résultat de ce groupe est l'ajustement des rapports de stage tenant compte des besoins des 3 parties prenantes (étudiants, cliniciens et enseignants).

11 Prestations offertes à la vie étudiante

➤ **Salle de détente indépendante au sein du Pôle de formation** : Une salle de repos est mise à disposition des étudiants. Elle est équipée de casiers vestiaires, d'un réfrigérateur, d'un four à micro-ondes, ainsi que de quelques appareils électriques (machine à café et bouilloire), d'une table, de chaises et d'un canapé. Les étudiants apprécient de disposer de cet espace au sein des salles de cours. Cette salle sert également à l'**Association des étudiants** pour y organiser des réunions de bureau.

➤ **Centre de Documentation et de Ressources** : Les étudiants sages-femmes peuvent se rendre à la fois à la Bibliothèque Universitaire de l'UFR de médecine, toute proche, ou au centre de documentation du pôle de formation, récemment rénové et situé dans le même bâtiment que leur lieu de cours. Ils ont accès à un espace de travail ainsi qu'à des ouvrages régulièrement réassortis au fur et à mesure de nouvelles publications.

➤ Du fait de leur inscription à l'université, les étudiants sages-femmes bénéficient des avantages proposés aux étudiants de l'Université Rennes1 : accès aux **services universitaires du CROUS, activités sportives,...** Ils bénéficient notamment d'un accès aux Restaurants Universitaires au tarif Crous.

➤L'école a choisi également de souscrire une convention payante avec le **SSE (Service de Santé des Étudiants)** afin de réaliser le suivi médical et les vaccinations des étudiants. Cette convention leur ouvre la possibilité **d'accéder gratuitement à des consultations de médecins** généralistes, gynécologues, ophtalmologues, psychologues, assistantes sociales, etc... Ils apprécient grandement cette opportunité.

12 Modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les étudiants

Un débriefing oral est organisé en groupe par la sage-femme enseignante référente de promotion à chaque retour de stage, afin de récolter des retours et commentaires "à chaud". Ceci permet une réactivité très rapide de l'équipe pédagogique, avec des réajustements si nécessaires. La mise en place d'un retour plus systématisé et écrit, sous forme de questionnaire ou tableau, avec des critères précis est en cours de réflexion au sein de l'équipe pédagogique.

Lors de son entretien individuel de fin de stage avec la cadre/coordinatrice, l'étudiant est également invité à lui faire un retour sur son vécu de stage.

D'autre part, un questionnaire global de satisfaction quant à l'année de formation, incluant les stages, est envoyé à chaque étudiant sous la forme d'un questionnaire en ligne, permettant de récolter des retours plus à distance et en comparaison des autres stages réalisés sur l'année (cf manuel qualité du PFPS et certification Qaliopi).

13 Indicateurs d'évaluation du projet

L'ensemble des instituts du PFPS de Rennes, dont l'école de sage-femme, font partie d'une démarche qualité sous l'égide du CoPil Qualité et ont obtenu la certification Qialiopi.

13.1 Evaluation par les étudiants

Les étudiants sont invités à donner leur appréciation sur l'enseignement théorique, pratique et clinique via un questionnaire anonyme en ligne. Ce questionnaire est en place pour l'ensemble des étudiants du PFPS.

Tout au long de la formation, les étudiants sont aussi invités à s'exprimer sur les points négatifs et positifs de leur cursus, que ce soit au cours des entretiens de suivi pédagogique, ou à l'occasion d'un encadrement sur le terrain de stage ou des débriefings de stage.

Lorsque cela est plus difficile, les délégués de promotion peuvent prendre le relai pour parler en lieu et place des individus, ce qui facilite parfois la communication.

De même, les étudiants peuvent prendre la parole devant le Conseil Technique pour y faire toute remarque qu'ils jugent opportune.

13.2 Evaluation par les intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs sont majoritairement des sages-femmes libérales, des médecins ou des professionnels qui interviennent depuis plusieurs années à l'école de sages-femmes. De ce fait, le dialogue est facile et direct, et les intervenants font part très vite de leurs difficultés, tant sur les contenus des cours que sur la programmation des séquences, ou encore sur leurs besoins en matériel pédagogique. Des sages-femmes enseignantes sont toujours présentes à l'école lorsque des cours sont dispensés et donc facilement accessibles. La rapidité d'adaptation à la demande est essentielle pour la qualité de la formation.

Un questionnaire de satisfaction est envoyé en fin d'année à tous les intervenants extérieurs (tous instituts de formation du PFPS confondus) via le CoPil Qualité. Les résultats sont très satisfaisants, même si ceux-ci doivent être interprétés avec prudence du fait du très faible taux de réponse.

13.3 Evaluation par les professionnels de terrain

De nombreux échanges ont lieu avec les cadres de terrain, que ce soit lors de la planification des stages, au sujet d'un étudiant en difficulté, ou pour programmer une évaluation clinique. Ces échanges sont l'occasion de recueillir les avis des professionnels, cadres ou non, sur les performances des étudiants, leur adaptation à la vie hospitalière, leur niveau de compétences.